

**CALENDRIER DU MOUVEMENT DE  
MUTATIONS - REINTEGRATIONS**  
du 1<sup>er</sup> avril 2011

L'attention des agents et des services ressources humaines est appelée sur la nécessité du respect des dates limites précisées ci-après :

<b>Date limite de réception au Bureau RH-2A</b>	<b>Objet</b>
<b>18 octobre 2010</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Demandes de mutation à titre prioritaire.</li><li>- Demandes de réintégration.</li></ul>
<b>7 décembre 2010</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Annulations de demandes (mutations pour convenance personnelle ou prioritaire, réintégration)</li></ul>

**IMPORTANT** : Compte tenu des délais de transmission du courrier (8 à 10 jours), les demandes reçues dans les directions locales moins de 10 jours avant ces dates limites, devront être adressées, dans un premier temps, par télécopie (n° : 01.53.18.92.67, 01.53.18.92.68) puis par courrier au Bureau RH-2A (filiale gestion publique), secteur mutations - réintégrations, bâtiment Sully, 64-70 allée de Bercy, Télédéc 826, 75574 PARIS Cédex 12.